

## SOCIÉTÉ DE CONSEIL PATRIMONIAL LEMPEREUR

### AGENCE IMMOBILIÈRE

### CONSULTANT EN TRANSMISSION ET GESTION DE PATRIMOINE

Transactions sur Ferme - Fonds de Commerce - Forêts

Siège Social : 17 Bis Rue de Rethel - 08460 SIGNY-L'ABBAYE

Tél : 03.24.54.58.58 - Fax : 03.24.55.52.28

Carte Professionnelle N° CPI 0801 2016 000 004 927 (CCI ARDENNES)

Adhérent SOCAF SP 14145

SARL à capital variable -

RCS SEDAN : 424.029.635

### BARÈME DE NÉGOCIATION

#### HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR TRANSACTION

#### VENTE D'IMMEUBLES BATIS ET NON BATIS

Prix de Vente	Mandat de vente dont les honoraires d'Agence sont fixés à la charge du Vendeur	Mandat de vente dont les honoraires d'Agence sont fixés à la charge de l'Acquéreur
< ou = à 10.000 €	2.600 € TTC	2.600 € TTC
10.001 à 30.000 €	3.000 € TTC	3.000 € TTC
30.001 à 50.000 €	4.000 € TTC	4.000 € TTC
50.001 à 70.000 €	5.000 € TTC	5.000 € TTC
70.001 à 90.000 €	5.400 € TTC	5.400 € TTC
90.001 à 110.000 €	6.600 € TTC	6.600 € TTC
110.001 à 150.000 €	7.500 € TTC	7.500 € TTC
150.001 à 200.000 €	10.000 € TTC	10.000 € TTC
> à 200.000 €	5 % TTC	5 % TTC

#### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Prix de Vente	Mandat de vente dont les honoraires d'Agence sont fixés à la charge du Vendeur	Mandat de vente dont les honoraires d'Agence sont fixés à la charge de l'Acquéreur
< ou = à 40.000 €	4.000 € TTC	4.000 € TTC
40.001 à 70.000 €	6.000 € TTC	6.000 € TTC
> à 70.000 €	8.000 € TTC	8.000 € TTC

**CESSION DE FERME / CESSION D'ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION AGRICOLE**

Honoraires d'Agence : 6 % TTC en sus du prix de cession à la charge de l'Acquéreur.

**LOCATION DE BIENS RURAUX**

100 % Hors Taxes de un an de fermage sur biens ruraux (bâtiments d'habitation, d'exploitation, terres et pâtures) à la charge du preneur.

**HONORAIRES SUR LOCATION****Article 5-1 de la loi**

« 1.- La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, tel que défini aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux prestations mentionnées aux deuxième et troisième alinéas du présent I.

Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans ces conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.

Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans ces conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à compter de la réalisation de la prestation. »

**Montant des Honoraires de location à la charge du locataire**

- 3,425 % TTC du loyer annuel, décomposé comme suit :
  - 100 € TTC représentant les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction de bail.
  - Le surplus représentant les honoraires de réalisation et de rédaction de l'état des lieux contradictoire.

**Montant des Honoraires de location à la charge du bailleur**

- 3,425 % TTC du loyer annuel, décomposé comme suit :
  - 100 € TTC représentant les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction de bail.
  - Le surplus représentant les honoraires de réalisation et de rédaction de l'état des lieux contradictoire.
- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur : 90 €uros TTC.

**HONORAIRES SUR AVIS DE VALEUR**

Pour toute estimation de bien pour lequel aucun mandat de vente ne nous sera confié, l'avis de valeur sera facturé 120 €uros TTC.